

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 04 Septembre 2019

PRESENTS : M. LE DIGABEL, PLATEL, Mme COUDRIN, M. POUGET, M. BASSET, BOURBLANC, CHESNAIS, CROZET-JOURDAIN, HALLAIS, Mmes BENZIMRA, COLIN, ALVES, FORTIN, PHIPPEN

POUVOIRS : Mme NOEL à Mme COUDRIN

Mme BLOURDIER à M. PLATEL (Arrivée à 19 h30)

M. DECAUX à M. LE DIGABEL

M. HERMAND à M. HALLAIS

ABSENTE : Mme DUPUIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COUDRIN

Emargement du compte rendu du 07 Juillet 2019 : Pas d'observation.

Avant l'ordre du jour, Monsieur le Maire rend hommage :

- A M. Jean-Mathieu MICHEL, Maire de Signes tué le 05 Août 2019. Une minute de silence est observée.
- à M. Georges REVEL, adjoint au Maire de 2001 à 2008 décédé le 24 Août 2019. Une minute de silence est observée.

M. le Maire informe du rajout d'un point en Divers : 3-6- Décision modificative N°4 Budget général.

I – DELIBERATIONS :

1-1) FIXATION DE L'INDEMNITE DE CONFECTION DES BUDGETS AU COMPTABLE DU TRESOR POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : M. BOURBLANC

Par délibération du 26 Octobre 2017, le conseil municipal a sollicité le concours du receveur municipal conformément à l'article 1 de l'arrêté du 16 Septembre 1983.

Les indemnités de conseil et de confection des budgets sont calculées selon les bases précisées à l'article 4 de l'arrêté du 16 Décembre 1983.

Par courrier du 01 juillet 2019, Madame le Receveur a fait parvenir à la commune le décompte des indemnités de conseil et de confection des budgets d'un montant brut de 494.51 € soit 447.40 € net.

Monsieur le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- ATTRIBUER à Madame TARPENT, comptable municipale, une indemnité de 447, 40 € /net pour l'année 2019,
- IMPUTER la dépense au compte 6225.

Vote : Pour à l'unanimité

1-5) CONTRAT D'APPRENTISSAGE : BP AMENAGEMENT PAYSAGER

Rapporteur : M. PLATEL

Monsieur DUFLOS Adrien, après deux années d'apprentissage, vient de réussir au CAPA Jardinier paysager.

Il a sollicité la commune afin de poursuivre sa formation et préparer un Brevet professionnel (BP) Aménagement Paysager.

Cette formation sera assurée sur 2 ans. Le maître d'apprentissage sera M. LECHEVALLIER Dominique.

Le coût estimatif auprès du CFA Horti-Pôle Evreux pour la commune sera :

- du 01 septembre au 31 décembre 2019 : 496,80 €
 - du 01 janvier au 30 juin 2020 : (1) 3 265,00 €
 - du 01 septembre 2020 au 30 juin 2021 : 5 442,00 €
- TOTAL : 9 203,80 €

(1) Nouveau dispositif de financement : référence JMH/SA/19/276 – courrier en date du 04 juillet 2019.

Monsieur le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- ACCEPTER le contrat d'apprentissage du service public au profit de M. DUFLOS Adrien
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage avant enregistrement à la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la consommation, du Travail et de l'Emploi),
- INSCRIRE les crédits nécessaires aux budgets 2019, 2020 et 2021 au compte 6417.

Arrivée de Mme BLOURDIER à 19h30 avant le vote.

Vote : Pour à l'unanimité

1-2) RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Mme BLOURDIER

Par mail du 05 Juillet 2019, Madame la Présidente de la Communauté de Communes « Eure Madrie Seine » a fait parvenir à la commune le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2018. Ce rapport a été approuvé, à l'unanimité, par le conseil communautaire lors de sa séance publique du 25 Juin 2019.

Le rapport se décline en 3 parties :

- caractérisation technique du service,
- indicateur de performance,
- financement des investissements.

Il est complété par le compte rendu annuel de résultat de l'exploitation de la délégation (CARE). Le service assainissement collectif (SPAC) est géré au niveau intercommunal par la communauté de communes Eure Madrie Seine.

Sur les 17 communes de la CCEMS, 10 sont desservies totalement ou partiellement par un système d'assainissement collectif dont Courcelles Sur Seine.

La gestion est assurée par VEOLIA avec un contrat de délégation de service public d'une durée de 12 ans ayant débuté le 01 Janvier 2007 (expire le 31.12.2018). La CCEMS a choisi de relancer une DSP de type affermage pour une durée de trois ans. Après la consultation, VEOLIA a été retenu et assurera le service jusqu'au 31 Décembre 2021.

VEOLIA doit assurer les missions suivantes :

- la collecte des eaux usées,
- la dépollution des eaux usées,
- la gestion clientèle.

Après enquête publique, la CCEMS a approuvé (délibération du 29 Juin 2010) son zonage d'assainissement qui couvre la totalité du territoire communautaire.

Le service en chiffre pour 2018 :

- population résidente totale : 20370 dont 2049 pour la commune,
- abonnés domestiques : 7084 dont 890 pour la commune,
- abonnés non domestiques : 14 dont 1 pour la commune,
- assiette de redevance : 811373 m3 dont 78610 m3 pour Courcelles Sur Seine,
- Linéaire de réseaux de collecte : 127,5 km,
- Postes de relèvement ou refoulement : 42
- taux curage 9,69/1000 abonnés,

Montant d'une facture type de 120 m3 : prix TTC/ m3 : 1,67 € au 01/01/2019 – 1,71 € au 01.01.2018. Il existe sur la CCEMS deux tarifs suivant le volume consommé de : 1 à 200 m3 et de 201 m3 et plus : tarif plus élevé.

Conformité de la performance de la station d'épuration : 94 % sur 26 bilans complets.

Evacuation des sous- produits en 2016 : station Aubevoye :

- Boues en matières sèches : 390 tonnes,
- Conformité de traitement des boues : 100% (Méthanisation),

- Refus de dégrillage : 9,98 tonnes,
- Graisses évacuées : 32 m3,
- Sable : 33 tonnes.

En-cours de la dette : 2 903 891€, extinction 8,47ans.

Travaux engagés pendant l'exercice : 2 015 966 € réalisés et 5085 € de restes à réaliser,

Subventions collectivités et organismes publics : 498 551 € réalisés et 219 368 € de restes à réaliser,

Etat de la dette : en cours au 31 Décembre 2018 : 2 903 891 €,

Montant des amortissements 2018 : 299 622 €.

Résultat de l'exploitation de la délégation (CARE) : - 17 675 € (-123 091 € en 2017).

Madame le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER le rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SPAC pour l'année 2018,
- METTRE le rapport à la disposition de la population aux heures d'ouverture de la Mairie.

Vote : Pour à l'unanimité

1-3) RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Rapporteur : Mme BLOURDIER

Par courrier du 05 Juillet 2019, Madame la Présidente de la Communauté de Communes « Eure Madrie Seine » a fait parvenir à la commune le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2018. Ce rapport a été approuvé, à l'unanimité, par le conseil communautaire lors de sa séance publique du 25 Juin 2019.

Il comprend d'une part le contrat «Nord Ouest» (Venables, Cailly Sur Eure, Heudreville Sur Eure) et d'autre part le contrat « Est » (Service Gaillon, St Aubin S/Gaillon et Courcelles Sur Seine).

La compétence « Eau Potable » a été transférée à la communauté de Communes Eure Madrie Seine le 01 janvier 2004.

Chaque contrat fait l'objet d'un rapport détaillé ayant pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers sur l'ensemble du territoire de la CCEMS conformément à l'article L 224-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Le service dont dépend Courcelles Sur Seine dessert 9 communes et est exploité par la Société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat d'affermage d'une durée de 6 ans entré en vigueur le 01 Janvier 2016 : échéance au 31 Décembre 2021.

Principaux résultats et indicateurs pour le secteur « Est » (ex SAEP de Gaillon, St Aubin Sur Gaillon et Courcelles Sur Seine) :

- Nombre d'habitants desservis et abonnés : 14832 habitants et 6084 abonnés,
- Capacité de production : 8000 m3/jour - volume moyen mis en distribution : 3253,08 m3/jour (pour rappel : les forages de la verte Bonne et Val Corbon ont été arrêtés en 2014 et remplacés par le forage nommé le bois de Catignolle sis sur la commune de Port Mort),
- Volume vendu en 2018 : domestiques 774378 m3/an, non domestiques 90 635m3/an + Volumes vendus à d'autres services publics 58 859 m3/an soit au total 923 872 m3/an,
- Longueur totale du réseau de desserte (hors branchements) 170.57 km,
- Facturation semestrielle : estimée en Juin et sur consommation en décembre,
- Tarif pour 120 m3 au 01/01/2019 : 1.70 € TTC (en 2018 :1.69 € TTC),
- Une surtaxe communautaire a été instaurée à compter de l'exercice 2014,
- Recette du service part de l'exploitant : 1 432 806 € (2017 : 997 634 €).
- Taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements : 100 %
- Linéaire du réseau renouvelé en 2018 : 755 ml (2017 :0 ml),
- Rendement du réseau :77.6 % (rendement ciblé du grenelle 68.06%),
- Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource : 80 %,

- Taux de réclamations écrites : 0.49 pour 1000 soit 3 (2017 : 1 ‰ soit 6 réclamations),
- Encours de la dette au 31 Décembre 2018 : 822 200 €, annuité de remboursement : 110 486 €,
- Taux d'impayés au 31 Décembre 2018 : 1,95% (31.12.2017 : 1,14%),
- Echéanciers de paiements ouverts au cours de l'année : 359 (2017 : 418),
- Abandon de créances et fonds de solidarité 2018 : 23 pour un montant de 1 351,49 € (2017 : 9 pour un montant de 202,87 €).

Madame le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau potable pour l'année 2018,
- METTRE le rapport à la disposition de la population aux heures d'ouverture de la Mairie.

Vote : Pour à l'unanimité

1-4) RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : Mme BLOURDIER

Par courrier du 05 Juillet 2019, Madame la présidente de la Communauté de Communes « Eure Madrie Seine » a fait parvenir à la commune le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif (SPANC) pour l'année 2018.

Ce rapport a été approuvé, à l'unanimité, par le conseil communautaire lors de sa séance publique du 25 Juin 2019.

Le service du SPANC est opérationnel depuis le 01 Janvier 2006.

L'enquête publique du SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) sur le territoire de la CCEMS s'est déroulée du 01 au 31 Mars 2010.

Le SDA permet de déterminer, dans chaque commune, le type d'assainissement le mieux adapté à son territoire. La commune de Courcelles S/Seine est en assainissement collectif.

Sur le territoire de la CCEMS, il a été recensé 4882 installations en assainissement non collectif.

Les missions du SPANC comprennent :

- des missions obligatoires : contrôle des installations, fournir à l'utilisateur l'ensemble des éléments techniques,
- des missions complémentaires : entretien des installations et travaux de réhabilitation.

Le règlement du service détermine les relations entre les usagers et le SPANC.

Résultat d'exploitation 2018 :

- Report 2017 :	- 17 903 €
- Recettes 2018 :	98 687 €
- Dépenses 2018 :	34 852 €
- Déficit au 31.12. 2018 :	- 46 063 €

Madame le rapporteur sollicite le Conseil Municipal pour :

- APPROUVER le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2018 (SPANC),
- METTRE le rapport à la disposition de la population aux heures d'ouverture de la Mairie.

Vote : Pour à l'unanimité

1-6) DECISION MODIFICATIVE N°3 : BUDGET GENERAL

Rapporteur : M. BOURBLANC

Pour tenir compte des événements de toute nature survenant en cours d'année, le budget primitif peut être corrigé par des décisions modificatives.

Ces décisions prévoient et autorisent dépenses et recettes tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

Pour rappel, au budget primitif 2019 était prévu aux opérations ONA les montants suivants :

- Chapitre 204 :
 - article 2041582 : 1334,00 € (SIEGE)
- Chapitre 20 :
 - article 2051 : 4763.52 € (JVS Mairistem)
 - Total : 6 997.52 €

Or, la facture JVS Mairistem s'élève à 5188.80 € soit + 425.28 € en raison de l'ajout de services Prélèvement à la source (PASRAU), Répertoire Electoral Unique (REU),
Et la facture du SIEGE s'élève à 1402.79 € soit + 68.79 € (travaux ruelle des Prés), soit un dépassement de 494 € 07.

Monsieur le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER la décision modificative suivante :
 - Compte 2051 opération ONA : + 425.28 €
 - Compte 2041582 opération ONA : + 68.79 €
 - Compte 2313 opération 10033 : - 495 €

Vote : Pour à l'unanimité.

1-7) REMBOURSEMENT DE LA RESERVATION DU PREAU DERRIERE LA MAIRIE

Rapporteur : M. BOURBLANC

Le règlement de la salle des fêtes, des salles annexes et préau prévoit, en cas de désistement d'une réservation, que le conseil municipal, est compétent pour autoriser le remboursement de l'acompte.

Mme VANACKER, domiciliée 15 rue du Château d'Eau avait réservé le préau pour le 21 Septembre 2019.

Le 22 Aout 2019, elle a sollicité l'annulation et le remboursement du règlement.

Monsieur le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- ACCEPTER le remboursement de la somme de cinquante et un Euros à Mme VANACKER.

Pour : Vote à l'unanimité

1-8) GROUPEMENT DE COMMANDES TRANSPORT PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE.

Point reporté.

II-INFORMATIONS :

2-1) Conclusion et avis du commissaire enquêteur concernant le déclassement partiel des 2 chemins ruraux : Avis favorable et rapport lisible en Mairie. Rapporteur M. PLATEL

2-2) Arrêté DDTM /SPAAT/2019-68 portant prescription PPRI de la Seine pour la commune de Courcelles Sur Seine : Rapporteur M. POUGET.

2-3) Arrêté DDPP-19-131 concernant l'interdiction temporaire de consommation de poissons pêchés dans la Seine : Rapporteur : M. POUGET.

2-4) Arrêté DDTM/SEBF-2019-167 constatant le franchissement du seuil de vigilance en cas de sécheresse et prescrivant les mesures de surveillance renforcée des usagers de l'eau : Rapporteur : M. POUGET.

2-5) Rapport du commissaire enquêteur pour l'enquête publique « La Seine à Vélo » : Avis favorable et lisible en mairie. Rapporteur : M. POUGET.

2-6) Arrêté préfectoral d'autorisation environnement N° DELE-BERPE-19-1044 : Rapporteur : M. POUGET.

III – DIVERS :

3-1) M. le Maire rappelle les dates des prochaines élections municipales :

- 1^{er} tour : 15 mars 2020,
- 2^{ème} tour : 22 Mars 2020

3-2) Accord de subvention AESN pour le projet Seine de Crue.

3-3) Chiffres clés marché du travail : lisible en Mairie.

3-4) Remerciements de l'Amicale de l'Hôpital St Jacques pour la subvention.

3-5) Bilan des travaux effectués pendant l'été : Rapporteur M. PLATEL.

- Ecoles : - Maternelle : -réfection du sol de la salle de motricité
 - remplacement du jeu « le Château »

- Elémentaire : -installation d'un self avec achat vaisselle
 - mise en place d'un TBI.

- Secrétariat Mairie : Réfection des peintures.
- Voirie : Marquage au sol.
- Parking derrière le cabinet médical suite au remblaiement de la cave.
- Labour du champ à la sortie de Courcelles Sur Seine pour empêcher la venue des gens du voyage.

3-6) Décision Modificative N°4 Budget Général

Rapporteur : M. BOURBLANC

Pour tenir compte des évènements de toute nature survenant en cours d'année, le budget primitif peut être corrigé par des décisions modificatives.

Ces décisions prévoient et autorisent dépenses et recettes tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

Afin de pouvoir procéder au règlement de la facture LANEF pour l'aménagement du restaurant scolaire, il est nécessaire d'approvisionner à l'article 2184, opération 10037 : 9 500 €.

Monsieur le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER la décision modificative suivante :
 - Compte 2184 opération 10037 : + 9 500 €
 - Compte 2313 opération 10033 : - 9 500 €

Vote : Pour à l'unanimité.

Information de M. le Maire :

- 1^{er} bureau communautaire après fusion Seine Eure le Jeudi 05 Septembre.

Questions des conseillers :

- M. BASSET demande qu'une date de visite sur le site de remblaiement des Pérelles soit prévue.
- Mme BENZIMRA demande quand les travaux de la rue du 13 Août 1944 vont avoir lieu ?
M. le Maire répond que les économies faites sur la rue de Mousseaux permettront peut-être de faire l'effacement des réseaux en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h25.